



Scrutin du 15 novembre 2011

Election des Représentants du Personnel à la
Commission Administrative Paritaire des

ADJOINTS TECHNIQUES ET TECHNICIENS DE LABORATOIRE

Filière Laboratoire enseignement technique

Le SNETAP, première organisation syndicale du MAAPRAT, ne s'adresse pas à vous uniquement quand il faut voter pour les élections professionnelles. Le SNETAP ne se contente pas de publier des promesses sur un tract, il agit depuis les débuts de la création notre corps.

D'une part les représentants élus ont œuvré, dans la transparence, pour que les mutations et les promotions se fassent sur la base de critères équitables. D'autre part, votre information, l'écoute et le dialogue sont, pour le SNETAP, une préoccupation constante.

C'est dans cet état d'esprit que nous nous présentons à nouveau devant vous !

Il s'agit pour nous de défendre et de revendiquer, avec l'appui d'une organisation syndicale puissante et écoutée au MAAPRAT, tous les dossiers propres au corps des personnels de laboratoire.

Avoir un contact le plus approfondi possible, en tenant compte de vos observations, de vos réflexions dans le cadre d'un projet fédérateur, c'est la volonté de toute notre équipe.

Notre candidature se veut **plurielle** : deux listes (ATL et TL) équilibrées, constituées d'hommes et de femmes, venant de tout le territoire national, mélange de personnels ayant déjà l'expérience des CAP et de nouveaux collègues voulant s'investir.

Pour être écouté, représenté et défendu ! Votez SNETAP-FSU

Les candidats SNETAP-FSU



Votez et faites massivement voter SNETAP-FSU

Scrutin du 15 novembre 2011

Votez par correspondance dès le 19 octobre !

Attributions et rôles de la CAP

Les attributions de la CAP résultent des textes législatifs du statut général des fonctionnaires et des textes réglementaires d'application. Circulaire du 23 avril 1999.

Consultation automatique de la CAP

- ▶ Titularisation ou refus de titularisation
- ▶ Établissement de listes d'aptitude
- ▶ Avancement de grades
- ▶ Mutation
- ▶ Réintégration
- ▶ Connaissance des notes et appréciations
- ▶ Attribution de réductions d'ancienneté
- ▶ Décisions portant refus de formation
- ▶ Décisions disciplinaires

Consultation de la CAP à la demande de l'intéressé-e

- ▶ Refus de l'administration à l'inscription sur un tableau d'avancement
- ▶ Refus de temps partiel
- ▶ Refus d'autorisation d'absence (concours, formation...)
- ▶ Décisions de mise en disponibilité
- ▶ Révision de note et/ou d'appréciation administrative

Pourquoi voter FSU ?

- ▶ **Parce que le SNETAP** représente un syndicalisme de lutte et de transformation sociale ;
- ▶ **Parce que le SNETAP** agit en toute indépendance et sans compromission vis-à-vis de la hiérarchie ;
- ▶ **Parce que le SNETAP** obtient des résultats sur des revendications justes, en refusant le clientélisme ;
- ▶ **Parce que le SNETAP** représente et informe l'ensemble des personnels, sans distinction ;
- ▶ **Parce que,** dans ce contexte de fortes restructurations et d'attaques contre le service public, les personnels ont besoin de représentants-e-s et d'élus-e-s déterminé-e-s et combatif-ve-s, bénéficiant de l'appui d'une organisation syndical forte.

De grands défis nous attendent !

- ▶ Fusion des corps (filière laboratoire enseignement technique, filière technique enseignement supérieur, TEPETA).
- ▶ Réforme sur les notations/ promotions/ avancements.
- ▶ Réformes pédagogiques (seconde, BTS, bac pro, bac S, bac STAV).

Avec le SNETAP-FSU, ses représentants à votre écoute, animés d'une volonté d'équité et de transparence, nous vous proposons de relever les défis suivants :

- ▶ Trouver notre place au sein d'une fusion regroupant des agents dont les statuts, les missions et les conditions de travail sont très différents.
- ▶ Trouver des convergences (règles collectivement définies et partagées) entre catégories afin d'être plus forts face à une administration qui prône l'individualisation des parcours qui est, louable certes, mais qui remet en cause l'intérêt collectif et qui, sans règles établies, laisse la porte ouverte au clientélisme !
- ▶ Obtenir des garanties en matière de conditions de travail, de congés, de mutations, de promotions, d'avancement, de représentativité au sein des CAP.
- ▶ Faire modifier les nouvelles modalités d'avancement rendant possible l'équité de traitement des

bonifications et des promotions en trouvant des critères justes !

- ▶ Supprimer le rôle prépondérant des IGAPS dans les CAP ou qu'il soit limité à la parité.
- ▶ Exiger, pour nous les ATL, la reconnaissance du niveau technique de nos tâches et des compétences que nous avons acquises, par la suppression de la catégorie C (mandat du SNETAP-FSU – Congrès National de mai 2011) et le passage en B pour tous !

▶ Refuser les recrutements à l'échelle 3 et continuer l'intégration progressive des ATL dans le corps des TL.

▶ Obtenir de réelles possibilités d'accès à la catégorie A, gage de la reconnaissance de notre technicité et de notre niveau de formation.

▶ Faire reconnaître le poids des réformes pédagogiques sur nos conditions de travail (nouveaux programmes, CCF toujours plus nombreux...).

▶ Obtenir l'ouverture régulière de concours à hauteur des besoins réels.

▶ Exiger l'harmonisation de nos primes et leur intégration dans nos salaires.

Vous nous faites confiance depuis de nombreux mandats, preuve d'un travail crédible, basé sur des règles de transparence et d'équité.

Avec vous, la nouvelle équipe que nous vous proposons aura à cœur de relever tous ces défis et de voir notre travail reconnu à sa juste valeur.

**Votez et faites massivement voter SNETAP-FSU
Scrutin du 15 novembre 2011
Votez par correspondance dès le 19 octobre !**